



Commune de Tourrettes

DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT-HUIT AVRIL,

Le Conseil d'administration du CCAS de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Président,

Date de convocation du Conseil d'administration le 21 avril 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 13 - Présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 13 - Votes pour : 13 – Votes contre : 0 – Abstention : 0

Etaient présents : M. Camille BOUGE, M. Karim FGHOUL, Mme Nadine GIORDANO, Mme Laurence HALTER, Mme Jocelyne HENSELER, Mme Emmanuelle LAVORGNA-BISQUE, Mme Christine PROVOST, Mme Jeannine RAYNAUD, Mme Magali STUMPF, Mme Liliane WATRY

Absents excusés : Mme Martine CRESSON (pouvoir à M. Karim FGHOUL), M. Stéphane LELUIN (pouvoir à M. Camille BOUGE), Nancy LELUIN-DEDULLE (pouvoir à Mme Emmanuelle LAVORGNA-BISQUE)

Absents non excusés :

Désignation d'un représentant siégeant pour le CCAS à l'UDCCAS

- Le CCAS de Tourrettes étant adhérent à l'UNCCAS et à l'UDCCAS du Var, il convient de désigner un représentant du conseil d'administration pour siéger avec droit de vote à l'assemblée générale et, le cas échéant, au sein des instances dirigeantes (Conseil d'Administration et/ou Bureau) de l'UDCCAS du Var.
- Monsieur le président du CCAS propose la désignation de Mme Jocelyne HENSELER,
- Madame Magali STUMPF se propose comme suppléante,
- Vu, les statuts de l'Union Départementale des Centres Communaux et intercommunaux d'Action sociale du Var,
- Considérant qu'il est important d'avoir un représentant du CCAS de Tourrettes siégeant à l'assemblée générale de l'UDCCAS et le cas échéant au sein des instances dirigeantes (Conseil d'administration et/ou bureau) de l'UDCASS du Var,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

D E C I D E

- **Article 1^{er}** : de confirmer l'adhésion du CCAS de Tourrettes aux principes, valeurs et orientations de l'UDCCAS du Var ;
- **Article 2** : de désigner Madame Jocelyne HENSELER comme représentant du CCAS de Tourrettes, lui donne mandat pour siéger dans les instances de l'UDCCAS du Var et lui donne pouvoir pour y voter au nom du CCAS à l'assemblée générale de l'UDCCAS du Var ;

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le Président,

Camille BOUGE



Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le



ID : 083-268303096-20260428-20262804006-DE

